

## ***Passez votre chemin ! Drôle d'Epoque***

En France, comme dans la plupart des pays d'Europe occidentale, le droit d'asile est en lambeaux. Les demandeurs d'asile politique qui se présentent à nos frontières sont, dans l'immense majorité des cas, refoulés. L'aéroport de Roissy, notamment, est devenu, pour ces milliers de requérants qui, chaque année, s'y échouent, l'équivalent à la fois de ce mur ségrégateur que les autorités nord-américaines ont construit le long de la frontière qui les sépare du Mexique et de ces camps dans lesquels l'Etat italien isole les clandestins qui s'échouent sur les côtes calabraises.

Un communiqué en date du 13 octobre 2003, cosigné par toutes les organisations et associations qui s'activent en faveur des réfugiés, plus quelques syndicats, dénonce l'état d'avisement auquel en est arrivé ici la politique de l'Etat, à propos d'une affaire que l'on définira comme exemplaire, dans sa banalité même.

Le 2 octobre, une femme originaire de Tchétchénie, Madame T., débarque à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, accompagnée de ses deux enfants âgés de six et sept ans, en provenance de Moscou. Le vol est à destination de Tunis, mais elle profite de l'escale à Paris pour demander l'asile politique. Elle est conduite en zone d'attente (ZAPI 3) où elle est retenue avec ses enfants et a un entretien avec un représentant du ministère des Affaires étrangères. Elle expose le motif de sa demande : au cours de la nuit du 15 septembre 2002, des hommes en uniforme, le visage masqué par des cagoules, ont fait irruption au domicile de son beau-père où elle se trouvait avec son mari. Ce dernier et le beau-père de la requérante ont été emmenés de force par ces hommes qui, comme elle tentait de s'opposer à cet enlèvement, l'ont frappée.

Son beau-père fut, par la suite, retrouvé mort. Son mari n'est jamais réapparu. Elle a entrepris des recherches, s'adressant notamment aux autorités russes, mais une lettre anonyme menaçante pour ses enfants et elle-même lui a été adressée, la sommant de mettre fin à ses démarches.

Le 7 octobre, cette femme (dont les organisations humanitaires ne livrent pas le nom de crainte que les autorités russes n'exercent des représailles contre elle) se voit notifier un refus d'admission sur le territoire français, au motif que sa demande d'asile (concernant aussi ses enfants) serait "manifestement infondée". Recourant à ce type de sophisme macabre que l'on attendrait plutôt de la part du mandataire d'une dictature ou d'un régime totalitaire, le représentant du ministère des Affaires étrangères souligne que les déclarations de Mme T. sont notamment "dénuées de précision quant à l'identité des hommes qui auraient enlevé ses proches et à celle de la personne qui lui aurait envoyé les menaces". Au temps des dictatures militaires latino-américaines, la police et des juges stipendiés ou apeurés avaient la parade toute trouvée lorsque des familles de disparus réclamaient des nouvelles de leurs proches : prouvez-vous qu'ils n'ont pas pris le large de leur propre mouvement pour refaire leur vie sous d'autres latitudes. C'est le même "humour" sordide en forme de supplément au crime qui inspire la demande adressée à la victime de la terreur et de la guerre sale conduite par les autorités russes contre la population de Tchétchénie : commencez donc par livrer le nom et l'adresse du perpétreur. Mais notre enquêteur, étant manifestement de ceux à qui "on ne la fait pas", ajouta le soupçon au soupçon : et comment donc la requérante était-elle donc parvenue à se rendre de Grozny à Moscou, en de telles circonstances, avec deux enfants ? Le plus simplement du monde, répondit Mme T. : par le train, puisqu'il existe un direct entre Grozny et Moscou, depuis le 2 novembre 2002, dont elle fournit obligeamment les horaires au fonctionnaire.

L'avocate de Mme T., Maître Nathalie Vitel, déposa un référé-liberté contre cette décision. Mais il était déjà trop tard : le 9 octobre, Mme T. était conduite de force, menottée, en dépit de ses protestations, en présence de ses enfants, à l'avion de 9h25, à destination de Moscou. Le pilote aurait tenté d'entrer en contact avec elle, mais en aurait été empêché par les policiers.

Dès le mercredi 8 octobre, les policiers avaient tenté de faire embarquer Mme T. à destination de Moscou, en dépit des dispositions légales imposant le respect d'un délai d'un jour avant tout rapatriement d'un étranger contre son gré. Mme T. avait alors indiqué aux policiers qu'elle contestait la décision qui avait été prise à son encontre et que son avocate allait déposer un référé (ce qui, en principe, suspend l'application de la décision). Et malgré cela, elle fut, en toute illégalité, forcée à embarquer le lendemain matin, avant que son référé ne puisse être examiné.

Le 10 octobre, le Tribunal de Cergy-Pontoise a jugé irrecevable la requête de l'intéressée transmise par son avocate : requête sans objet, fut-il statué, puisque la mesure avait déjà été exécutée ! Le fait accompli administratif et policier, tout entaché d'illégalité qu'il fût, acquérait ainsi une apparence de légalité.

Est-il besoin d'épiloguer longuement sur la forfaiture que constitue la décision des autorités françaises de

renvoyer en Russie une personne qui demande l'asile politique en faisant état de persécutions subies en Tchétchénie ? Le gouvernement français ignore-t-il ce qu'il en est de l'état des libertés publiques dans cette ex-République soviétique et la façon dont y sont traités les opposants réels ou supposés à cette sorte de "pacification" qu'y conduisent les autorités russes ? Ignore-t-il à quel point la question des disparitions et des enlèvements constitue, en Tchétchénie, un enjeu sensible pour les militaires russes qui font régulièrement l'objet de plaintes adressées par des parents de victimes de cette terreur systématique à des organisations russes et internationales ? On peut imaginer la sollicitude avec laquelle serait accueillie Mme T. à Grozny, si les militaires qui y pratiquent cette politique de la terre brûlée, longuement expérimentée, déjà, en Afghanistan, apprenaient qu'elle a tenté d'obtenir l'asile en France en évoquant la disparition de son mari et l'assassinat de son beau-père ? Aussi bien, c'est sur tout le territoire russe et particulièrement dans les grandes villes, à commencer par Moscou, que les Tchétchènes sont traités en suspects permanents, victimes de contrôles incessants, d'arrestations et de détentions illégales, maltraités souvent. Toutes les organisations de droits de l'homme, russes et internationales, insistent régulièrement sur le fait que les Tchétchènes ne sont pas en sécurité sur le territoire de la Fédération de Russie, du simple fait qu'ils sont tchétchènes.

Seulement voilà : il y a l' "amitié" de M. Poutine que les représentants de l'Etat français ont à cœur de cultiver en ces temps de relations internationales difficiles, il y a ces échanges économiques entre la France et la Russie que M. Raffarin s'efforce de relancer, à l'occasion d'une visite à Moscou, coïncidant avec la malheureuse "bavure" dont était victime Mme T. ... Sans oublier le contexte malheureux de l'élection-farce à Grozny du dernier en date des Quisling de Moscou, Kadyrov - une élection dénoncée comme une mascarade par toutes les organisations de droits de l'homme, mais à propos de laquelle le gouvernement français s'abstint de tout commentaire.

Il y a les exigences de la "haute politique" et de la raison d'Etat, et il y a toute cette poussière d'humanité des demandeurs d'asile, des réfugiés : entre les deux, le cœur de ceux qui nous gouvernent ne balance pas, les jeux sont faits. Mais il y a plus que cela - qui est banal. Il y a cette sorte d'acharnement administratif et policier contre les plus faibles, les plus exposés - ceux qui, victimes de persécutions politiques et abusés par quelques enseignes trompeuses ("France, patrie des droits de l'homme", "pays de Hugo et Zola", etc.), viennent frapper à notre porte en quête d'asile et de protection et sont traités comme des lépreux. Dans le cas présent, le zèle administratif et policier a une raison qui s'énonce clairement : ceux qui ont fait du "rapatriement" forcé de Mme T. un cas d'urgence absolue étaient les derniers à ignorer que, lorsque des décisions administratives de refoulement de demandeurs tchétchènes sont contestées par les intéressés, elles sont généralement cassées ; ils sont les derniers à ignorer que la commission de recours des réfugiés et l'OFPRA accordent assez massivement l'asile politique aux demandeurs tchétchènes - et pour cause. Voilà pourquoi il fallait aux obsédés du "contrôle des flux migratoires" une mise en œuvre toutes affaires cessantes de la décision qui faisait de Mme T. une indésirable et par là même une vie exposée. Nous vivons en un temps où le crime de bureau n'aura jamais été aussi prospère.

Chose étrange, l'opprobre national que constitue cette inhospitalité d'Etat n'est perçu comme une question *politique* réclamant souci et mobilisation constants par aucun des partis de l'arc parlementaire - et au-delà. Ce sont d'une part des associations qui, pour certaines, s'activent dans les conditions les plus difficiles et luttent, jour après jour, pour leur survie, et d'autre part, des artistes qui persistent à nous convaincre que, d'une manière croissante, l'histoire au présent s'écrit véridiquement du point de vue du réfugié, du sans papier, du demandeur d'asile, de tous ces nouveaux parias que fabrique la globalisation en cours. H. Arendt fut l'une des premières à énoncer, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, que le réfugié était, désormais, au regard des désastres récents, l'un des narrateurs requis de notre actualité, de notre modernité historique. Sans doute n'aurait-elle pas imaginé à quel point ce pronostic sur l'époque allait se vérifier : plus les cauchemars totalitaires semblent s'éloigner dans le rétroviseur historique, et plus les flux de réfugiés de toutes provenances et toutes catégories grossissent. Plus les processus globalitaires s'accroissent (Europe de Schengen, partenariat économique entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique...), et plus les mécanismes d'inclusion et d'homogénéisation induits produisent de flux d'exclusion et de rejet. Le cinéma, le théâtre, d'une façon toujours plus insistante et anxieuse, prennent acte de l'expansion incontrôlée de la figure du réfugié, de l'immigrant démuné, comme personnages de l'époque, nouvelle incarnation du paria, du réprouvé. Des œuvres de grandes qualités comme *Requiem pour Srebrenica* d'Olivier Py, *Le Temps du loup* de Michael Hanecke, *De l'autre côté* de Chantal Ackerman, enregistrent cette irrésistible et paradoxale inscription, au cœur de notre actualité, de ces *invisibles mêmes*.

Et pendant ce temps, toutes les démocraties d'Europe occidentale se cadennassent, se calfeutrent et s'immunisent contre les réfugiés et ce qui persiste des traditions du droit d'asile. Tout récemment, des manifestants étaient devant le parlement autrichien, porteurs de photos de célébrités qui furent un jour des réfugiés : Albert Einstein, Sigmund Freud, Madeleine Albright, l'ex-chancelier autrichien Bruno Kreisky. Mais il en faudrait plus pour renverser les murailles de l'autisme politique de gouvernements lancés dans une

surenchère - c'est à qui pourra se vanter d'avoir la loi d'asile la plus restrictive, la plus dure. Voilà qui n'est pas sans rappeler la fable imaginée, au début des années 1920, par l'auteur autrichien Hugo Bettauer, dans son roman *La ville sans Juifs*. Lorsque les Viennois, à l'issue d'une campagne d'épuration anti-juive menée tambour battant se retrouvent enfin dans une ville ethniquement "pure" et homogène, il leur faut bientôt déchanter : sans cet "autre" duquel est supposé venir tout le mal, la vie s'avère bien vite morne et ennuyeuse.

Laissez venir à nous ces réfugiés, ces déboutés, ces sans-papiers, ces réprouvés, ces errants, ces clandestins dont les enfants seront demain les compagnons de jeu des nôtres, et qui, après-demain, pétriront le pain que nous mangerons, nous instruiront de leurs savoirs exotiques, agrémenteront nos villes de couleurs et de parfums inconnus.